



Communiqué de presse du Gouverneur de la province de Liège

Jeudi 25 juin 2026

Vague de chaleur

Conformément aux prévisions de l'Institut royal météorologique, les fortes chaleurs se sont installées sur notre pays et continueront de s'intensifier dans les jours à venir, de quoi justifier l'émission par l'IRM d'un avertissement rouge au niveau de la province de Liège.

S'inscrivant dans le cadre du plan national « Forte chaleur et pics d'ozone », **les bons réflexes** à adopter dans ces circonstances météorologiques extrêmes sont de :

- S'hydrater régulièrement ;
- Emporter toujours de l'eau avec soi et d'éviter les boissons alcoolisées ;
- Rester à l'ombre/au frais autant que possible ;
- Fermer les fenêtres et les rideaux la journée, aérer tôt le matin et tard le soir ;
- Eviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes.

Il est bon également de rester attentif aux signes corporels d'alerte de type malaise, forte fièvre, nausées, maux de tête et de contacter son médecin le cas échéant. Il s'agit aussi de rester attentifs les uns aux autres et en particulier aux personnes les plus vulnérables.

Quant aux propriétaires d'animaux, ils sont invités à veiller à ce qu'ils aient toujours de l'eau fraîche, un endroit ombragé ou frais et à ne jamais les laisser seuls dans une voiture.

En ce jeudi 25 juin, se basant en l'espèce sur une analyse préalable des risques, le Gouverneur de la province de Liège a décidé de prendre **deux arrêtés de police distincts mais liés**, l'un relatif à l'organisation d'événements et l'autre aux risques d'incendies.

Aux **organismes des différents événements** programmés sur le territoire provincial, il est ainsi demandé d'adapter leurs activités, de protéger leurs équipes et les participants.

A l'attention de ces derniers, les recommandations suivantes sont donc de mise :

- Prévoir de l'eau potable, gratuite et fraîche en suffisance pour les participants, le cas échéant en ajoutant des points d'eau et de ravitaillement au dispositif prévu ;

- Informer individuellement chaque participant, au moment de son inscription ou lors de son accueil, des risques liés aux fortes chaleurs, particulièrement pour les enfants et les aînés ;
- Renforcer les moyens et dispositifs médicaux prévus ;
- Prévoir des zones ombragées et ventilées ou pourvues d'un dispositif de pulvérisation d'eau ;
- Veiller à ce que toute file d'attente soit aménagée sous un dispositif d'ombrage ;
- S'assurer, à l'entrée de l'événement, que les participants disposent de matériel de protection (chapeaux, parasols, crème solaire...).

L'objectif poursuivi par le Gouverneur n'est pas d'empêcher la tenue des événements autorisés mais de garantir leur déroulement dans des conditions compatibles avec la protection de la santé et de la sécurité des participants et des organisateurs.

Une attention particulière est également portée au travers de cet arrêté de police en vigueur du 25 au 28 juin aux compétitions sportives, pour lesquelles des adaptations horaires sont requises afin d'éviter les périodes les plus chaudes de la journée.

Au vu des conditions actuelles, un second volet concerne **la prévention des incendies**.

Barbecues, braseros et dispositifs de cuisson doivent être placés sous surveillance permanente d'une personne majeure, ils doivent être implantés à une distance d'au moins 100 mètres de toute végétation sèche ou de tout matériau combustible et placés à proximité de moyens d'extinction appropriés et immédiatement disponibles.

Le responsable du feu demeure par ailleurs tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tout risque de propagation.

A noter que les tirs de feux d'artifice, spectacles pyrotechniques et lanternes volantes sont interdits sur l'ensemble du territoire provincial.

Contact presse : Bruno Boutsen

Porte-parole et responsable de la communication

GSM : 0473 82 69 35

Mail : bruno.boutsen@provincedeliege.be

communication.gouverneur@provincedeliege.be